

PAIEMENT DES LOTS DE BILLETS NUMÉRIQUES AUX POINTS DE VENTE

LANCEMENT EN JANVIER 2025

Les lots des billets de loterie achetés sur olg.ca pourront être payés aux points de vente à partir du terminal de loterie à compter de janvier 2025.

- Les clients qui achètent des billets de loterie en ligne sur olg.ca au moyen d'un nouveau processus d'inscription condensé auront l'option de réclamer leurs lots aux points de vente.
- Si cette option est choisie, une image du billet numérique sera produite. Le billet pourra être balayé et le lot réclamé à un point de vente.

Les lots de ces produits pouvant être achetés en ligne peuvent être réclamés aux points de vente :



Obtenez des commissions sur la réclamation des lots

Les détaillants obtiennent une commission de 2 % sur la réclamation de lot de tous les billets de loto numériques.

Faites des ventes incitatives grâce à l'option de rachat

Lorsque vous validez des billets pour lesquels il ne reste plus de tirage, l'écran de rachat vous invitera à demander au client s'il veut rejouer ses sélections. Il s'agit d'un excellent moyen de faire des ventes incitatives et d'obtenir des commissions sur les ventes en payant les lots!

RAPPEL CONCERNANT LA POLITIQUE ID25 VISANT LES DÉTAILLANTS

Avant de traiter l'achat d'un billet ou d'un produit de loterie, de valider un billet ou un produit de loterie ou de payer un lot, les détaillants et leur personnel doivent se conformer au module de formation d'OLG « Interdit aux mineurs. – C'est la loi. » et, en particulier, vérifier une pièce d'identité avec photo acceptable de toute personne qui semble âgée de moins de 25 ans. Aucune restriction d'âge ne s'applique à la vente de cartes-cadeaux de loterie. La politique ID25 n'est pas une exigence à respecter pour l'achat de cartes-cadeaux de loterie; cependant, la politique s'applique pour l'échange d'une carte-cadeau. Les détaillants doivent communiquer avec OLG en vue d'obtenir le module de formation s'ils ne l'ont pas déjà.

La politique ID25 s'applique à la réclamation des lots des billets numériques. Les détaillants et leur personnel doivent demander une pièce d'identité à toute personne qui semble âgée de moins de 25 ans avant de traiter la validation ou le paiement de lot de billets numériques.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Le billet numérique porte-t-il une signature?

Oui. Le billet numérique comporte une signature électronique.

Pourquoi dois-je vérifier l'identité du client?

Comme vous le faites actuellement lorsque vous validez un billet, si le client semble âgé de moins de 25 ans, vous devez lui demander une pièce d'identité dans le but de confirmer que le client est admissible à participer à la loterie et à gagner des lots.

Je ne vois pas le code à barres qu'il faut balayer.

La longueur des billets varie. Le client pourrait devoir faire défiler l'écran vers le haut ou vers le bas jusqu'à ce que le code à barres apparaisse.

Le code à barres peut-il être lu à l'aide du lecteur optique du terminal plutôt que le lecteur de codes à barres du client?

Non. Le billet ne peut être balayé au moyen du lecteur optique. Le client doit balayer son billet à l'aide du lecteur de codes à barres du client. **Un billet numérique ne peut pas être vérifié avec le vérificateur de billets.**

Que se passe-t-il s'il est impossible de balayer le billet?

Le client doit communiquer avec le Service à la clientèle d'OLG au 1-800-387-0098.



C'est facile de payer les lots des billets numériques

1. Activez le lecteur de codes à barres du client.
2. Une fois activé, demandez au client de balayer son code à barres.